

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 2 décembre 2024, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot et madame Julie Lemay, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 250-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 251-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal antérieur
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Correspondance
8. Dépenses à approuver
 - a) Transport adapté 2025
 - b) Analyses de laboratoire 2025
 - c) Pompe de distribution à l'aqueduc
 - d) Jugement # 200-17-035080-233
 - e) Lot 6 179 894 – évaluation environnementale de site phase 1
 - f) Localisation des flocages et calorifuges
9. Demandes
 - a) Bobby Dubois – demande d'usage conditionnel
 - b) Journées de la persévérance scolaire 2025
 - c) Office des personnes handicapées du Québec
 - d) Journée internationale des bénévoles
10. Affaires courantes
 - a) TECQ – programmation de travaux # 1
 - b) Registre public des déclarations en matière d'éthique et de déontologie
 - c) Destruction d'archives
11. Suivi de dossiers
 - a) Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales
 - b) Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- c) Mauvaises créances
- d) Vente pour taxes 2024
- 12. Règlements
 - a) Règlement de régie interne des séances du conseil (adoption)
 - b) Règlement sur la revitalisation du territoire (avis de motion)
 - c) Règlement sur la taxation annuelle 2025 (avis de motion)
 - d) Règlement sur la politique de gestion contractuelle (avis de motion)
- 13. Comités et MRC
- 14. Affaires nouvelles
 - a) Entente relative à la délégation de compétence des déchets et des matières organiques
 - b) Revenus relatifs à la célébration d'un mariage
 - c) École secondaire La Découverte – album des finissants
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 252-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 4 novembre 2024 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 253-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

- 1. Les déboursés des chèques # 1700 à # 1723 pour la somme de 381.02 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	# CHQ	MONTANT
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1700	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1701	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1702	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1703	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1704	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1705	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1706	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1707	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1708	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1709	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1710	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1711	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1712	14.25 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1713	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1714	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1715	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1716	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1717	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1718	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1719	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1720	14.25 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	1721	14.25 \$
PUROLATOR	FRAIS LIVRAISON	1722	17.52 \$
YVAN TOUSIGNANT	RÉUNION ET FORMATION C.C.U.	1723	50.00 \$

TOTAL **381.02 \$**

2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502412 à # 502436 pour la somme de 35 759.54 \$.

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.		
2024-11-11	144134	301.79 \$
PHOTOCOPIEUR		
TOTAL		301.79 \$

COMPTEURS LECOMTE LTEE		
2024-11-21	66636	311.33 \$
COMPTEUR D'EAU		
TOTAL		311.33 \$

COVRIS COOPÉRATIVE		
2024-11-11	0379686	131.59 \$
ESSENCE PICK-UP		
2024-11-21	0381432	175.16 \$
CHLORE LIQUIDE		
2024-11-21	0383794	132.08 \$
ESSENCE		
TOTAL		438.83 \$

DRUMCO ENERGIE		
2024-11-18	599302	679.50 \$
ENTRETIEN GÉNÉRATRICE		
TOTAL		679.50 \$

ENERGIES SONIC INC.		
2024-11-21	96701821	603.42 \$
PROPANE GARAGE MUNICIPAL		
TOTAL		603.42 \$

EUROFINS ENVIRONEX		
2024-11-11	1032196	151.20 \$
EAU POTABLE		
2024-11-11	1032197	123.60 \$
EAUX USÉES		

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

TOTAL	274.80 \$
-------	-----------

EPICERIE TOURNESOL	
2024-07-08 118223	5.16 \$
PALMOLIVE	
2024-07-08 118313	11.46 \$
NETTOYEUR CHALET DES SPORTS	
2024-07-08 120799	6.88 \$
ATTRAPE-MOUCHES	
2024-07-31 124386	-72.00 \$
RETOUR CANETTES	
2024-07-22 124504	5.73 \$
TAPETTES MOUCHES (CHALET DES SPORTS)	
2024-08-12 130657	7.99 \$
EAU	
2024-08-13 131795	3.39 \$
CREME CAFÉ	
2024-08-14 132137	-24.00 \$
RETOUR CANETTES	
2024-08-19 132138	7.99 \$
EAU	
2024-08-19 132143	22.58 \$
PAPIER TOILETTE, CRÈ	
2024-08-26 133703	7.81 \$
ESSUI-TOUT	
2024-09-03 136173	-24.00 \$
RETOUR CANETTES	
2024-09-11 139148	-21.14 \$
RETOUR CANETTES- NETTOYEUR	
2024-10-07 144635	8.55 \$
CREME, LYSOL	
2024-10-07 145159	4.58 \$
NETTOYEUR S.O.S.	
2024-10-21 149726	18.55 \$
SAVON VAISSELLE, MOUCHOIRS	
2024-10-30 151598	3.39 \$
CREME CAFÉ	
2024-11-18 156254	21.16 \$
RETOUR CANETTES, CAFÉ	
2024-11-26 157885	14.25 \$
BISCUITS, CRÈME, CHIPS	
2024-11-26 157887	13.26 \$
LIQUEUR	
TOTAL	21.59 \$

EXCAVATION MARCEL JACQUES INC.	
2024-11-25 1560	618.00 \$
PELLE PONCEAU ROUTE BEURRERIE-PIERRE ET SABLE	
TOTAL	618.00 \$

FORTIER TOURIGNY HUISSIERS DE JUSTICE	
2024-11-11 43374-1-1-1	192.62 \$
AVIS D'EXÉCUTION JUGEMENT	
2024-11-11 43374-1-1-2	163.46 \$
PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION	
2024-11-11 43374-1-1-3	155.12 \$
SUSPENSION D'EXÉCUTION	
TOTAL	511.20 \$

GROUPE CASTONGUAY INC.	
------------------------	--

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

2024-11-21 107483	822.47 \$
CORRECTION SUITE À LA VISITE DES ASSURANCES	
TOTAL	822.47 \$

GILLES PRESSE	
2024-11-21 2024-11-13	25.00 \$
FORMATION C.C.U. 13 NOVEMBRE 2024	
2024-11-21 2024-11-18	25.00 \$
REUNION C.C.U. 18 NOVEMBRE 2024	
TOTAL	50.00 \$

GRIMARD ET FILS INC.	
2024-11-18 80052577	1 609.65 \$
VIRAGE VERT	
TOTAL	1 609.65 \$

ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	
2024-11-21 15025	1 417.06 \$
NIVELAGE	
TOTAL	1 417.06 \$

VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	
2024-11-25 24005276RI05000	2 063.88 \$
ACIDE ASCORBIQUE, REACTIF CHLORE	
TOTAL	2 063.88 \$

LAVERY	
2024-11-18 1672348	324.23 \$
DOSSIER NUISANCES	
TOTAL	324.23 \$

MARCEL NAULT	
2024-11-25 2024-11-22	50.00 \$
PRÉPARATION SALLE SALON FUNÉRAIRE	
TOTAL	50.00 \$

MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.	
2024-11-26 0226867	320.75 \$
KIT BARRE PANIQUE SERVICE DE GARDE	
2024-11-26 0226907	-42.52 \$
RETOUR ROUE CHARIOT	
2024-11-26 1173506	438.10 \$
SCCELLANT PATINOIRE	
2024-11-26 1173542	124.46 \$
HUILE A CHAINE, BALAI NEIGE	
2024-11-26 1175181	90.30 \$
ROUE CHARIOT	
2024-11-26 1175633	3.18 \$
PRISE DÉCORATIVE SALLE MUNICIPALE	
2024-11-26 1175634	26.42 \$
CHALET SPORTS	
2024-11-26 1175694	18.92 \$
AQUEDUC ADAPTEUR	
2024-11-26 1175778	18.37 \$
LAMPE DE POCHE	
TOTAL	997.98 \$

MUNICIPALITE LOTBINIERE (R.L.N.O)	
2024-11-11 2024-11-15	7 794.71 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONTRAT DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION	
TOTAL	7 794.71 \$

MUNICIPALITE LOTBINIERE (R.L.N.O)	
2024-11-18 2024-12-15	7 794.71 \$
CONTRAT DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION	
TOTAL	7 794.71 \$

NORMAND GAGNON	
2024-11-21 2024-11-13	25.00 \$
FORMATION C.C.U. 13 NOV. 2024	
2024-11-21 2024-11-18	25.00 \$
RÉUNION C.C.U. 18 NOVEMBRE 2024	
TOTAL	50.00 \$

OMH COEUR DU QUÉBEC	
2024-11-25 2024-2	1 488.00 \$
DÉFICIT RÉVISÉ 2024	
TOTAL	1 488.00 \$

LE SAGITTAIRE	
2024-11-11 213899	220.18 \$
PAPIER, ENVELOPPES	
TOTAL	220.18 \$

LES POMPES GARAND INC.	
2024-11-18 278046	129.35 \$
DRIVE EN ERREUR SUR POMPE AQUEDUC (MANQUE D'EAU)	
TOTAL	129.35 \$

MUNICIPALITE DE ST-PIERRE-LES-BECQUETS	
2024-11-21 202407792	4 901.76 \$
CONTRIBUTION DÉFICIT ANNUEL ARÉNA	
2024-11-21 202407798	807.12 \$
FONDS DE RÉSERVE-ARÉNA	
TOTAL	5 708.88 \$

SOCIETE EN COMMANDITE XYLEM CANADA	
2024-11-21 3558415048	1 477.98 \$
INSPECTION DES 2 POMPES (EGOUTS)	
TOTAL	1 477.98 \$

TOTAL **35 759.54 \$**

3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 11 735.92 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	73.63 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	1 865.36 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	38.95 \$
HYDRO-QUEBEC	AQUEDUC	1 334.98 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	280.61 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICROSOFT 365 ET BACK UP	74.62 \$
LBC CAPITALE	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
MRC DE LOTBINIERE	SITE ENFOUISSEMENT	2 088.43 \$
REVENU CANADA	D.A.S. NOVEMBRE	94.56 \$
REVENU CANADA	D.A.S. NOVEMBRE (TAUX RÉDUIT)	1 296.21 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

MINISTERE DU REVENU	D.A.S. NOVEMBRE	3 984.77 \$
SAAQ	VALIDER PROPRIÉTÉ VÉHICULES	85.50 \$
VISA DESJARDINS	TIMBRES, FORMATION HERBICIDE, FORMATION ENTRETIEN PATINOIRE, SACS RECYC-CANETTE	406.77 \$

TOTAL **11 735.92 \$**

4. Le total des salaires bruts pour le mois de novembre 2024 pour la somme de 15 901.59 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	12 156.53 \$
Location vestiaire	450.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	100.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	180.00 \$
Subvention AIRLL St-Sauveur et St-Antoine Ouest	52 903.81 \$
Subvention du député	14 050.00 \$
Revenus inscription croquet	1 330.00 \$
Permis rénovations, dérogation mineure	150.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer, etc.)	690.52 \$
Conteneur électronique	30.83 \$
Intérêts sur EOP et ristournes Desjardins	377.81 \$
Total	82 579.50 \$

7. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
Association pulmonaire du Québec	Campagne annuelle de sensibilisation contre le radon.
Fédération québécoise des municipalités	Renouvellement de l'adhésion 2025 à la FQM.
Journal le Courrier Sud	Offre pour publier dans le journal des vœux de Noël 2024.
Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour	Offre de services.
Municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot	Résolution pour une demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFT
CALACS unies vers toi	Demande de commandite pour le 25 ^e anniversaire de l'organisme (aide et lutte contre les agressions à caractère sexuel).

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) Transport adapté 2025

RÉSOLUTION # 254-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2025 au montant de 4 572.71 \$ pour le transport adapté au Transport des personnes de la MRC de Bécancour. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-37000-951 (transport adapté).

b) Analyses de laboratoire 2025

Ce point est reporté à la séance du mois de janvier.

c) Pompe de distribution à l'aqueduc

ATTENDU QU'une pompe de distribution de l'eau potable a cédé à l'aqueduc et a dû être remplacée rapidement ;

RÉSOLUTION # 255-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Pompes Garand pour l'achat de la pompe de distribution au coût de 10 055.34 \$ plus les taxes. L'installation sera effectuée par Groupe Castonguay électriciens. Cette dépense sera financée à même la TECQ.

d) Jugement # 200-17-035080-233

CONSIDÉRANT les jugements rendus dans le dossier # 200-17-035080-233;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû compléter le nettoyage sur le lot 6 181 024;

RÉSOLUTION # 256-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Désigner la firme Excavation Marcel Jacques pour le nettoyage du lot 6 181 024 (détritus, pièces d'autos, pneus) avec le camion 10 roues et la pelle mécanique au coût de 1 788 \$ plus les taxes;
- Disposer des matériaux au site d'enfouissement de St-Flavien au coût de 157 \$ la tonne.

e) Lot 6 179 894 – évaluation environnementale de site phase 1

ATTENDU les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;

ATTENDU la soumission reçue de Inneo Environnement pour l'évaluation environnementale de site phase 1 du lot 6 179 894 au montant de 2 850 \$ plus les taxes;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 257-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Inneo Environnement pour l'évaluation environnementale de site phase 1 du lot 6 179 894 au montant de 2 850 \$ plus les taxes. Cette dépense sera payable dans le cadre du budget 2025.

f) Localisation des flocages et calorifuges

ATTENDU les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;

ATTENDU la soumission reçue de la Fédération québécoise des municipalités;

RÉSOLUTION # 258-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la FQM pour la localisation des flocages et calorifuges dans les bâtiments municipaux au tarif forfaitaire de base de 350 \$ plus 150 \$ par bâtiment plus les taxes. Les frais de déplacement au taux horaire de 95 \$/heure et 0.65 \$/km sont en sus. Cette dépense sera payable dans le cadre du budget 2025.

9. DEMANDES

a) Bobby Dubois – demande d'usage conditionnel

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bobby Dubois, demandeur et voulant procéder à la vente de mini-excavatrices et d'équipements y étant reliés au 507 route 265 a déposé une demande d'autorisation au comité consultatif d'urbanisme afin d'opérer son commerce conformément aux exigences du règlement municipal #2013-09-090 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a accepté l'invitation de venir présenter le projet en personne au comité consultatif d'urbanisme et afin de répondre aux interrogations du comité;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone M-08;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur vise à disposer d'une place d'affaire afin procéder à la vente des mini excavatrices et équipements reliés en conformité avec la *Loi sur la protection du consommateur*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux dispositions de l'article #74 du Règlement de zonage municipal #2013-09-091;

CONSIDÉRANT QUE le projet est néanmoins assujetti aux dispositions de l'article #41 du Règlement sur les usages conditionnels #2013-09-090;

CONSIDÉRANT QU'aucun entreposage extérieur, transformation, fabrication, et assemblage ne peut être effectué à l'extérieur, mais seulement à l'intérieur d'un bâtiment accessoire, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE les activités projetées ne doivent pas être susceptibles de causer un préjudice aux propriétaires des immeubles

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

voisins de leur droit de propriété en raison de problématiques d'éclairage, de bruit, poussière, fumée ou autres émanations découlant des activités de l'entreprise du demandeur;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, aucun élément, plainte ou problématique potentielle relevant de l'application de la réglementation municipale en n'ont été portés à l'attention du comité consultatif d'urbanisme à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments du projet sont conformes ou protégés par droit acquis aux dispositions en vigueur du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur demeure responsable de respecter toute autre loi, norme ou condition ne relevant pas de la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution # 122-11-24, a fait une recommandation positive au conseil municipal d'accepter la demande de M. Dubois et de permettre la tenue des activités de vente projetées;

RÉSOLUTION # 259-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'accepter la présente demande et de permettre la tenue des activités de vente projetées, tel que soumis par le requérant et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

b) Journées de la persévérance scolaire 2025

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

RÉSOLUTION # 260-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déclarer que la municipalité de Fortierville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au jeudi perséVert
- hisser le drapeau des JPS
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

c) Office des personnes handicapées du Québec – Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence en cas d'évacuation

CONSIDÉRANT QUE plus de 20% de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

CONSIDÉRANT les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 261-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC de Bécancour afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

d) Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles

RÉSOLUTION # 262-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville reconnaisse le 5 décembre 2024 comme étant la Journée internationale des bénévoles.

10. AFFAIRES COURANTES

a) TECQ – programmation de travaux # 1

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION # 263-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

b) Registre public des déclarations en matière d'éthique et de déontologie

La directrice générale informe qu'aucun membre du conseil n'a déposé de déclaration au cours de l'année 2024 concernant des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus.

c) Destruction d'archives

CONSIDÉRANT QUE la liste des archives municipales pouvant être détruites au cours de l'année 2024 est dressée, et ce, conformément au calendrier de conservation des archives municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction d'archives conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

RÉSOLUTION # 264-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la destruction par déchetage des archives municipales et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la municipalité de Fortierville.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) **Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 173 777 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs,

RÉSOLUTION # 265-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

b) **Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

RÉSOLUTION # 266-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Nicolet-Bécancour, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

c) Mauvaises créances

CONSIDÉRANT qu'une mauvaise créance de 60.00 \$ relativement à la facture 4837 en date du 12 décembre 2023 demeure toujours impayée;

RÉSOLUTION # 267-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au vérificateur comptable de considérer cette facture comme une mauvaise créance aux états financiers de 2024.

d) Vente pour taxes 2024

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales de 2024;

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal qui stipule que :

Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant dans autant de colonnes distinctes:

1° les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

2° le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

3° le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité;

4° le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état des arrérages a été remis à temps au bureau de la municipalité, par le directeur général de la commission scolaire concernée;

5° les frais de perception dus par ces personnes;

6° la désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état;

7° le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires;

8° tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune. Cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui. Lorsque la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026, cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour cette vente.

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées pour taxes envers la municipalité ou la commission scolaire présenté au conseil municipal :

RÉSOLUTION # 268-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité pour plus de 100 \$, en leur demandant de régler leur solde d'ici le dernier jour du mois de février, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes.

Propriétaire	Adresse	Matricule	Taxes	Intérêts	Scolaires	Total dû
Carbonneau, Olivier	2130, rang St-Alphonse	1549-25-2752	1 583.06 \$	123.21 \$		1 706.27 \$
Dubois, Patrick	2004, rang St-Alphonse	1650-84-7737	1 809.02 \$	168.74 \$		1 977.76 \$
Guy, Jennifer	109, rue Principale	1650-95-0643	1 877.28 \$	146.10 \$	162.83 \$	2 186.21 \$
Santerre, Marie-Claude	127, rue Principale	1750-05-4376	1 279.73 \$	128.54 \$		1 408.27 \$
Piché, Monique (Matte, Michel)	510, avenue des Pins	1750-25-3442	2 587.65 \$	206.71 \$		2 794.36 \$
Nault, Gaétan (Cliche, Caroline)	402, avenue de l'Assomption	1750-38-6615	1 135.73 \$	187.66 \$		1 323.39 \$
Leclerc, Marco	191, rue Principale	1750-47-2534	4 710.40 \$	366.60 \$		5 077.00 \$
Roux, Sébastien	411, avenue de l'Assomption	1750-48-2353	2 146.81 \$	191.34 \$	245.86 \$	2 584.01 \$
Autos C.L.A. Ltée	286-288, rue Principale	1750-98-6978			242.08 \$	242.08 \$
9295-6978 Québec inc.	256, rue Principale	1850-05-4867	1 833.50 \$	56.58 \$		1 890.08 \$
Gazaille, Patricia	348, rue Principale	1850-39-2098	3 124.97 \$	458.02 \$		3 582.99 \$
Solutions d'usinage SH inc.	1307, rang St-Antoine est	1850-69-2970	1 130.06 \$	95.36 \$	149.45 \$	1 374.87 \$
Roux, Jonathan	409, route 265	1851-22-2950	609.67 \$	51.50 \$		661.17 \$
Dubois, Josée	1146, rang St-Antoine est	2051-67-6613	155.84 \$	10.25 \$		166.09 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Postras, Gino	3080, rang St-Sauveur	2054-52-2057	1 000.00 \$	34.05 \$		1 034.05 \$
Total :						26 095.24 \$

12. RÈGLEMENTS

a) Règlement de régie interne des séances du conseil (adoption)

RÉSOLUTION # 269-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2024-11-225 portant sur la régie interne des séances du conseil soit adopté.

b) Règlement sur la revitalisation du territoire (avis de motion)

Le conseiller M. Éric Guillot, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur la revitalisation du territoire # 2024-12-227.
- Dépose le projet de règlement # 2024-12-227 concernant la revitalisation du territoire.

Le règlement vise à :

- Générer une hausse de l'évaluation foncière et engendrer la réalisation de projets immobiliers en favorisant la construction, l'agrandissement, la conversion et la rénovation.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 198, rue de la Fabrique durant les heures d'ouverture régulières.

c) Règlement sur la taxation annuelle 2025 (avis de motion)

Le conseiller M. Éric Guillot, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2024-12-228 concernant la taxation annuelle pour l'année 2025.
- Dépose le projet de règlement # 2024-12-228 concernant la taxation annuelle pour l'année 2025.

Le règlement a pour but de fixer les taux de taxes pour l'année 2025.

d) Règlement sur la politique de gestion contractuelle (avis de motion)

Le conseiller M. Éric Guillot, par la présente :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2024-04-223 concernant la politique de gestion contractuelle.
- Dépose le projet de règlement # 2024-04-223 concernant la politique de gestion contractuelle.

14. COMITÉS ET MRC

a) Comité de suivi Questerre

Le conseiller Michel Fortier affirme avoir assisté à une rencontre de suivi avec Questerre pour le puits de gaz de schiste sur le territoire de Fortierville. Il n'y a rien de nouveau, le puits est cadencé.

b) MRC de Bécancour

La mairesse, Julie Pressé, rapporte que la MRC de Bécancour a adopté son budget le 27 novembre dernier. Une hausse de 3 % est prévue et aucun montant ne sera pris dans le surplus accumulé.

c) Fondation pour l'École secondaire les Seigneuries

La mairesse, Julie Pressé, informe le conseil qu'une Fondation pour l'ESLS sera mise sur pied par M. Donald Olivier, le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

15. AFFAIRES NOUVELLES

a) Entente relative à la délégation de compétence des déchets et des matières organiques

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la gestion des déchets et des matières organiques. À cet effet, les municipalités acceptent de déléguer leur compétence en gestion des déchets et des matières organiques à la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a déclaré sa compétence à l'égard de municipalités de son territoire relativement à la gestion des matières résiduelles en 2001 (règlement # 113-2001);

ATTENDU QUE les parties ont conclu une entente intermunicipale en vertu de laquelle les 5 municipalités (Deschaillons, Parisville, Fortierville, Ste-Françoise et Villeroy) ont délégué leur compétence à la MRC de Lotbinière relativement à la gestion et l'exploitation de lieux d'élimination de matières résiduelles et de systèmes de gestion des matières résiduelles, à l'exception de l'enlèvement et de la disposition des matières recyclables;

ATTENDU QU'à l'égard des matières recyclables, de l'exploitation du LET/plateforme de compostage et de la réalisation du PGMR, la MRC de Lotbinière et les 5 municipalités sont regroupées pour certains services et compétences en gestion depuis 2020 (Entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles et au traitement des matières

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

recyclables référé « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest », valide jusqu'au 31 décembre 2024);

ATTENDU QUE les 5 municipalités ont délégué leur compétence à la MRC de Lotbinière relativement à la gestion des matières recyclables en 2024 (Entente relative à la délégation de compétence de la gestion des matières recyclables – Municipalités hors MRC – 063-02-2024);

ATTENDU QUE les opérations de services de collecte et de transport des déchets et des matières organiques des 5 municipalités sont actuellement effectuées par un collecteur privé et que la municipalité de Lotbinière assure la gestion de ce contrat dans le cadre du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest, dont l'entente est valide jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les 5 municipalités se sont montrées favorables à l'adhésion au service régional de collecte des déchets et des matières organiques de la MRC de Lotbinière à compter du 1^{er} janvier 2025, en vertu de la résolution 203-07-2024 « Collecte régionale des matières résiduelles et organiques – Engagement pour 15 municipalités », adoptée par le Conseil de la MRC de Lotbinière le 10 juillet 2024;

ATTENDU QUE pour ce faire, les 5 municipalités doivent déléguer à la MRC de Lotbinière leur compétence en matière de gestion des déchets et des matières organiques;

RÉSOLUTION # 270-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Fortierville délègue à la MRC de Lotbinière sa compétence en matière de gestion des déchets et des matières organiques;

QUE la municipalité de Fortierville signe l'entente relative à la délégation de compétence de la gestion des déchets et des matières organiques avec la MRC de Lotbinière;

QUE la mairesse, Julie Pressé, et la directrice générale, Annie Jacques, soient désignées pour la signature de l'entente.

b) Revenus relatifs à la célébration d'un mariage

ATTENDU QUE la mairesse a célébré un mariage le 29 novembre dernier;

RÉSOLUTION # 271-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre le revenu de ce mariage (308 \$) dans un surplus réservé à des activités municipales.

c) École secondaire La Découverte – album des finissants

ATTENDU la demande de l'École secondaire la Découverte de St-Léonard-d'Aston pour l'album de finissants;

ATTENDU QUE quelques élèves de Fortierville fréquentent cet établissement scolaire;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 272-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 10 \$ pour l'album de finissants (amis de l'album).

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h et se termine à 20h05.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 273-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h05.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et greffière-
trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».